

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 25 NOVEMBRE 2010

Étaient présents : MM. SCHIBER - BANDELIER - PFLIEGER - TERREAUX - BAUDOIN - CLEMENCELLE - OUDET - LOCATELLI - BOYON - DEBRAY - GODEY - ALTMAYER - Mmes CONTET - AUSSARESSES

Absent excusé : Mlle L. PORTA (pouvoir à Mme AUSSARESSES)

Secrétaire de séance : Mr Denis BOYON

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Informations sur les principales réunions :

- Novembre :

- 05/11 Conseil d'Ecole Maternelle
- 10/11 Commission Administrative Electorale
- 11/11 Cérémonie au Monument aux Morts
- 15/11 Remise de diplômes d'honneur à deux anciens combattants: Mr FAVRET et Mr PANZANI
- 16/11 Réunion du SMETA
CCAV – Commission technique paritaire
- 19/11 Conseil d'Administration de la LPO
- 20/11 Réunion du SIED 70
- 24/11 CCAV – Commission Assainissement

I Informations

Au cours du dernier Conseil Municipal, les points suivants ont été abordés :

✓ Affouage 2010/2011

Pour l'année 2010/2011, la vente des houpriers s'effectuera sous forme de lots définis par le garde ONF et la municipalité. L'attribution se fera par tirage au sort.

✓ Eclairage Public

Le Conseil Municipal décide de faire appel à la Sarl BIWER pour procéder au changement de 18 lampadaires défectueux situés Avenue de la Mairie et Grande Rue.

✓ Personnel communal : prolongation de contrat

Afin de respecter les directives d'encadrement de l'accueil périscolaire et d'assurer son bon fonctionnement, le Conseil Municipal décide de prolonger d'un an le contrat de Mme Joselyne SIBILLE.

II Projet d'approbation du PADD

Mr Le Maire présente le projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur les orientations générales définies du PADD.

III Financement des budgets Eau et Assainissement

Pour l'année 2011, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants :

- Pour le Budget Eau : - prix de l'eau à 1.73 € le m³
- le Droit fixe à 20 €
- Pour le Budget Assainissement : - la taxe assainissement à 1.24 € le m³

Seule l'Agence de l'Eau a augmenté sa redevance de 0.04 € et passe de 0.32 € à 0.36 € le m³.

IV Assainissement

Dans le cadre de la mise en conformité du système de collecte des eaux usées, le Maire donne connaissance des directives préconisées par la Direction départementale des territoires.

Deux grands thèmes sont à souligner :

- La lutte contre les rejets directs en milieu naturel.
- L'élimination des eaux claires parasites.

Afin d'établir un programme de travaux efficaces et conformes au schéma directeur étudié par le cabinet IRH , les interventions suivantes sont retenues :

- Neutralisation des arrivées d'eaux claires parasites signalées dans le quartier du Sabot.
- Appel à maîtrise d'œuvre pour l'élimination des rejets en milieu naturel (calage des déversoirs d'orages)
- Recherche par caméra d'arrivées d'eau dont l'origine n'a pas été descellée.
- Curage des différents réseaux de collecte.

Séance est levée à 21h30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 30 novembre 2010

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

